



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## La Poste

Question écrite n° 32938

### Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à Mme la ministre déléguée à l'industrie les mesures que compte prendre La Poste afin d'améliorer la sécurité de ses agents et de ses usagers.

### Texte de la réponse

Les attaques dont a fait l'objet le réseau de La Poste depuis l'année 2000 ont imposé à l'entreprise la mise en place d'un plan spécifique de renforcement des mesures de sûreté. La Poste a ainsi engagé un schéma directeur ambitieux sur cinq ans (2003-2007), avec des moyens financiers sans précédent, pour maîtriser, au mieux, les risques encourus par les clients et les personnels des bureaux de poste. Dès la fin 2002, une vaste opération de diagnostic dans les établissements concernés a permis de proposer des actions immédiates, contractualisées dans un contrat départemental de sûreté pour les 15 départements les plus touchés. En outre, La Poste a développé une démarche systématique de remplacement des matériels de télésurveillance et de vidéosurveillance, ainsi qu'un plan de révision des accès et des bâtiments sur de nombreux sites dès 2003. Cette démarche est reconduite sur la durée du schéma directeur. Au-delà des aspects matériels, dès 2003, La Poste a mis en oeuvre des actions internes de communication dédiées au thème de la sûreté et de l'évolution des comportements. Cette démarche se poursuit en 2004 avec une formation complète de tous les agents et un accompagnement spécifique des chefs d'établissement. Par ailleurs, en 2003, le plan de mise en conformité des locaux, en application du décret du 18 décembre 2000, a, dans l'ensemble, été mené à bien. Enfin, pour permettre un pilotage professionnel pérenne de la sûreté dans l'entreprise, La Poste a créé une structure de pilotage et d'expertise sûreté.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean Tiberi](#)

**Circonscription :** Paris (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32938

**Rubrique :** Postes

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 février 2004, page 793

**Réponse publiée le :** 30 mars 2004, page 2643